

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Direction Commande Publique – Ingénierie du Bâtiment
Service Marchés Publics / PEEJ – Petite Enfance
Tél : 04 66 56 43 69 / 04 66 86 75 99
Ref : 2025-TVX-CRECHE-LB-AA

Objet : Marché à procédure adaptée relatif à des travaux pour la crèche Les Blacous située sur la commune de Saint-Privat-des-Vieux (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la Commande Publique) - autorisation de signature du marché et tout autre document y afférent

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réforme à caractère économique et financier (publiée au J.O du 12 décembre, p.19703),

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant la nécessité pour la Communauté Alès Agglomération de lancer un marché relatif à des travaux pour la crèche Les Blacous, conformément aux articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique,

Considérant que le présent marché est alloué conformément aux articles L2113-10 et R2113-1 du code de la commande publique :

- lot 1 : électricité / CVC,
- lot 2 : faux plafonds,
- lot 3 : sol souple,
- lot 4 : menuiseries,
- lot 5 : étanchéité,

Considérant que ces travaux relèvent des familles de nomenclature interne suivantes et constituent, conformément aux articles R2121-1 à R2121-5 du Code de la commande publique, un ensemble de travaux caractérisé par son unité fonctionnelle, technique ou économique :

Lot	Nomenclature	Libellé
1	B036	travaux d'installations électriques
2	B071	travaux de plafonds et faux plafonds
3	B076	travaux de revêtements de sols
4	B065	travaux de menuiserie
5	B017	travaux d'étanchéification

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 24 juin 2025 sur la plateforme dématérialisée " www.achatpublic.com " et sur le journal d'annonces légales " BOAMP ",

Considérant la date limite de réception des offres fixée au 8 juillet 2025 à 12h,

Considérant les critères de sélection des offres pondérés précisés dans le règlement de la consultation, pour tous les lots, à savoir :

Critères	Pondération
1 - prix des prestations : le prix sera noté sur 60 selon la formule suivante : $60 \times (\text{prix le plus bas} / \text{prix de l'offre examinée})$	60.0
2 - valeur technique appréciée au regard du mémoire technique détaillant les sous-critères suivants :	40.0
2.1 - moyens matériels spécifiquement affectés à l'exécution du marché (véhicules et outillages mis en œuvre pour la prestation)	22.0
2.2 - identification, composition et moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché pour garantir la qualité des prestations à réaliser et le respect des délais d'exécution : détail de la composition et de l'organisation des moyens humains affectés au présent marché (organigramme, qualifications et expériences des intervenants avec production des CV à l'appui) et les conditions de sa mobilisation	18.0

Considérant qu'au titre du lot 1, 2 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SARL COLLANGELEC représentée par M. Christophe ILARDO en qualité de gérant, sise 66 rue des Accordeurs - 30340 Méjannes-lès-Alès,
- SAS ETS AGNIEL représentée par M. Olivier SLUSARSKA en qualité de gérant, sise 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès,

Considérant qu'au titre du lot 2, 3 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SARL RECOLOR représentée par M. Éric SAGE en qualité de gérant, sise 2152 avenue Jean Moulin - route de Montpellier - 30380 Saint-Christol-lez-Alès,
- SARL ANTOVINC / MJM représentée par M. Vincent DENIZOT en qualité de gérant, sise 916 chemin de la Lègue Nord - 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
- AGUIR SAMI entrepreneur individuel, domicilié 3 B rue des Tulipes - 42152 L'Horme,

Considérant qu'au titre du lot 3, 2 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SAS SGP représentée par M. Majid AMRANE en qualité de président, sise 5 chemin des Deux Mas - 30100 Alès,
- SARL RECOLOR représentée par M. Éric SAGE en qualité de gérant, sise 2152 avenue Jean Moulin - route de Montpellier - 30380 Saint-Christol-lez-Alès,

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 17/07/2025

ID : 030-200066918-20250717-2025_0268-AR

 S2LO

Considérant qu'au titre du lot 4, 1 opérateur économique a remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SAS PASCAL MENUISERIE représentée par M. Christophe SIEGWALT, en qualité de président, sise 494 route de Saint-Ambroix - 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues,

Considérant qu'au titre du lot 5, 2 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis à savoir :

- SARL STIM représentée par M. Sébastien GOVAERT en qualité de gérant, sise 37 avenue Vincent d'Indy - 30100 Alès,
- SARL ACEI représentée par M. Michaël GARCIA en qualité de gérant, sise 916 chemin de la Légue Nord - 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,

Considérant qu'au regard des pièces à remettre au titre de l'offre, l'acheteur public a déclaré comme offre irrégulière conformément aux articles L2152-2 et R2152-1 du Code de la commande publique :

- au titre du lot 2, l'offre de la société AGUIR SAMI, en raison de la non-remise du bordereau de prix unitaires et du mémoire technique,

Considérant qu'au regard de l'analyse technique, juridique et financière au titre du lot 1, l'acheteur public a décidé de procéder avec la SARL COLLANGELEC à une demande de complément d'information dont la date limite de remise de retour était fixée au 16 juillet 2025,

Considérant la proposition et le classement de chacune des sociétés concernant les prestations citées en objet (cf. tableau d'analyse des offres annexé),

Considérant qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis l'ensemble des candidatures des opérateurs économiques classés premiers,

DÉCIDE

ARTICLE 1:

Sont retenues au titre du présent marché relatif aux travaux pour la crèche Les Blacous :

- au titre du lot 1 : électricité / CVC, la SARL COLLANGELEC représentée par M. Christophe ILARDO en qualité de gérant, sise 66 rue des Accordeurs - 30340 Méjannes-lès-Alès, pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 17 687,55 € (dix-sept mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante-cinq centimes hors taxes),

- au titre du lot 2 : faux plafonds, la SARL ANTOVINC / MJM représentée par M. Vincent DENIZOT en qualité de gérant, sise 916 chemin de la Légue Nord - 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas, pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 29 867,80 € (vingt-neuf mille huit cent soixante-sept euros et quatre-vingts centimes hors taxes),

- au titre du lot 3 : sol souple, la SAS SGP représentée par M. Majid AMRANE en qualité de président, sise 5 chemin des Deux Mas - 30100 Alès, pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 20 740 € (vingt mille sept cent quarante euros hors taxes),

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 17/07/2025

ID : 030-200066918-20250717-2025_0268-AR



- au titre du lot 4 : menuiseries, la SAS PASCAL MENUISERIE représentée par M. Christophe SIEGWALT, en qualité de président, sise 494 route de Saint-Ambroix 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues, pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 10 781,92 € (dix mille sept cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-douze centimes hors taxes),

- au titre du lot 5 : étanchéité, la SARL ACEI représentée par M. Michaël GARCIA en qualité de gérant, sise 916 chemin de la Lègue Nord - 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas, pour un montant total du devis quantitatif estimatif HT de 35 501,15 € (trente-cinq mille cinq cent un euros et quinze centimes hors taxes).

ARTICLE 2 :

Le délai global prévu pour l'exécution des travaux tous lots confondus est d'un mois. L'exécution des travaux débute, pour chaque lot, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 17 JUL. 2025

Le président
Christophe RIVÉNOQ



Récapitulatif de l'analyse des offres :

Lot 1 : Électricité / CVC

<u>Soumissionnaires</u>	Prix (60%)	Valeur technique (40 %)			Total (100%)	Classement
	Montant total DQE (€) HT	Moyens matériels / 22	Moyens humains / 18	Total / 40		
SARL COLLANGELEC	60 / 60 17 687,55 € HT	19 / 22	18 / 18	37 / 40	97 / 100	1er
SAS ETS AGNIEL	51,35 / 60 20 666,00 € HT	22 / 22	12 / 18	34 / 40	85,35 / 100	2e

Lot 2 : Faux Plafonds

<u>Soumissionnaires</u>	Prix (60%)	Valeur technique (40 %)			Total (100%)	Classement
	Montant total DQE (€) HT	Moyens matériels / 22	Moyens humains / 18	Total / 40		
SARL RECOLOR	53,16 / 60 33 712,00 € HT	22 / 22	18 / 18	40 / 40	93,16 / 100	2e
SARL ANTOVINC / MJM	60 / 60 29 867,80 € HT	20 / 22	15 / 18	35 / 40	95 / 100	1er
AGUIR SAMI	Offre irrégulière – Non remise de pièces de l'offre					Non classé

Lot 3 : Sol souple

<u>Soumissionnaires</u>	Prix (60%)	Valeur technique (40 %)			Total (100%)	Classement
	Montant total DQE (€) HT	Moyens matériels / 22	Moyens humains / 18	Total / 40		
SAS SGP	60 / 60 20 740,00 € HT	20 / 22	18 / 18	38 / 40	98 / 100	1er
SARL RECOLOR	40,42 / 60 30 784,00 € HT	22 / 22	9 / 18	31 / 40	71,42 / 100	2e

Lot 4 : Menuiseries

<u>Soumissionnaires</u>	Prix (60%)	Valeur technique (40 %)			Total (100%)	Classement
	Montant total DQE (€) HT	Moyens matériels / 22	Moyens humains / 18	Total / 40		
PASCAL MENUISERIE	60 / 60 10 781,92 € HT	18 / 22	18 / 18	36 / 40	96 / 100	1er

Lot 5 : Étanchéité

<u>Soumissionnaires</u>	Prix (60%) Montant total DQE (€) HT	Valeur technique (40 %)			Total (100%)	Classement
		Moyens matériels / 22	Moyens humains / 18	Total / 40		
SARL STIM	40,25 / 60 52 923,00 € HT	22 / 22	18 / 18	40 / 40	80,25 / 100	2e
SARL ACEI	60 / 60 35 501,15 € HT	22 / 22	18 / 18	40 / 40	100 / 100	1er